



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE
ÉPREUVE B
PROJET ÉCRIT D'UN PRODUIT DE COMMUNICATION

Options Toutes

Durée : 3 heures

Aucune restriction n'est apportée pour l'utilisation de matériels ou de documents pour cette épreuve, excepté le matériel informatique.

Le sujet comporte 10 pages

Documents joints

Document 1 Article de « *Libération* » le 21/05/2004.

Document 2 Site web www.tousapied.org

Document 3 Site web www.grandlvon.com

Document 4 Article de « *Sud Ouest Dimanche* » 10/04/2005.

SUJET

La pollution, l'omniprésence des déplacements faits en voiture au quotidien, les risques d'obésité enfantine sont des problèmes de notre société.

Vous faites partie d'une association de parents d'élèves d'une école primaire située sur une commune rurale de 5 000 habitants.

De nombreux membres de cette association sont séduits par l'idée de pédibus pour des raisons principalement éducatives et écologiques.

Vous proposez alors de mettre en place une campagne de communication à destination de tous les parents d'élèves, en prenant en compte les différents acteurs à consulter pour la mise en place réelle du pédibus.

Vous exposerez votre projet en trois parties :

Première partie (7 points)

Vous exposerez d'abord la démarche retenue en faisant clairement apparaître, à partir de ce qui vous est proposé :

- L'analyse concise que vous en faites, et la situation de communication qui en découle ;
- La stratégie envisagée (objectifs, publics, moyens utilisés) ;
- La justification du choix d'un support de communication particulier.

Deuxième partie (8 points)

Vous présenterez ensuite le support de communication que vous avez choisi sous forme d'une note d'intention. Dans un souci de lisibilité, vous pourrez faire appel au mode de présentation que vous souhaitez (plan, dossier, rédaction schématisée...).

Troisième partie (5 points)

Vous présenterez enfin une phase significative de l'élaboration du support.

Transports. Ce nouveau mode de ramassage scolaire à pied séduit parents comme enfants.

Le Pédibus, ça marche

Un croisement de rues à Tremblay-en-France, Seine-Saint-Denis. Huit heures tapantes. Cécilia, 36 ans, enfle sa veste orange à bandes phosphorescentes et, drapeau à la main, prend la tête de la petite troupe. Quatre écoliers lui emboîtent le pas, ficelés dans d'amples gilets en plastique fluo jaune qu'ils ont jetés par-dessus leur blouson ou accrochés à leur cartable. Quelques dizaines de mètres plus loin, trois enfants patientent au carrefour. Pas question de devancer l'autobus pédestre. On y embarque à l'arrêt prévu.

Adeptes. «*Avant, c'était mes parents qui me conduisaient à l'école en voiture. Mais j'arrivais toujours en retard. Maintenant, je suis à l'heure et c'est plus marquant*», remarque Lucyle, 11 ans. Une «*ligne*» qui traverse un quartier jusqu'à l'école, quelques affiches pour matérialiser les arrêts, un horaire matin et soir, deux ou trois parents en guise de «*conducteurs*», le Pédibus a tout du bus... sauf qu'il carbure à la marche. Loin d'être révolutionnaire, cette forme de ramassage scolaire a l'avantage de la simplicité. Et son succès va croissant. A sa mise en route, en octobre 2002, ils étaient cinq ou six adeptes. Aujourd'hui, une trentaine de gamins entre 6 et 11 ans rejoignent ainsi chaque jour leur école primaire, que deux autres lignes desservent également. Un second établissement, de l'autre côté de la ville, bénéficie aussi de ce transport en commun particulier. Au rond-point, la troupe s'engage sur les trottoirs de l'ave-



Deux objectifs pour l'autobus pédestre: améliorer la sécurité sur le chemin et dégager les abords de l'école aux heures de pointe.

nue, «*le tronçon le plus galère, selon Virginie, 35 ans, proclamée maman Pédibus. Il y a des poubelles partout et des sorties de garage. En plus, les pelouses sont dégueulasses*». Le cortège grossit au fil des arrêts, s'étire, chahute, met un peu d'animation dans ce quartier résidentiel désert. On discute Pokémon et télé. Alors que Cécilia, munie de son drapeau, tient les automobilistes en respect au passage piéton, la troupe resserre les rangs. «*Il*

ne faut pas courir, ni se pousser, et pas traîner non plus», résume Emir, 7 ans, qui ferme la marche. «*Les enfants savent*

«Ils sont beaucoup plus dispos que quand leurs parents, pressés, les jettent à la porte de l'école.»

Le directeur de l'école primaire

faire attention et un groupe en fluo, ça se voit assez pour éviter les accidents, explique Virginie. On n'est pas là pour jouer les flics, ni les militaires, il faut que le Pédibus reste convivial.» De fait, c'est d'abord pour amé-

liorer la sécurité sur le chemin et dégager les abords de l'école aux heures de pointe que Tremblay, ville pilote, a inauguré l'autobus pédestre. Mais petit à petit, enfants comme parents du Pédibus y ont trouvé des amis, une façon tonique et bon enfant de participer à la vie de quartier. Et cela est devenu le moteur principal de ce système basé sur le bénévolat. **Version vélo.** Une petite demi-heure et un kilomètre plus tard, terminus dans la cour de l'école Victor-Hugo et derniers jeux avant la sonnerie. Là en-

core, le Pédibus fait son petit effet, comme le confie Claude Richomme, directeur de l'école: «*La marche leur a permis de bien se réveiller. Ils sont beaucoup plus dispos et moins excités que quand leurs parents, pressés, les jettent presque à la porte de l'école.*» L'autobus pédestre fait ainsi son chemin. D'autres écoles de Tremblay réclament à présent le leur. Il est sur les rails à Lyon, Caen, Angers, et se décline même parfois en version vélo pour les collégiés et les lycéens. ◆

ANNE BERNARD

Source : «*Libération*» 21/05/2004

DOCUMENT 2

Accueil

Un peu d'histoire

Le Pédibus

4 Bonnes raisons

4 bonnes raisons d'utiliser les pédibus

4 bonnes raisons

**Etre en
bonne santé**

Etre en bonne santé

Le Pédibus, en faisant pratiquer aux enfants **quotidiennement un effort physique " dosé "** participe à leur santé.

**Devenir
responsable**

Les distances sont mieux perçues, ainsi que la vitesse. Le temps retrouvé, ils se réapproprient leurs rythmes naturels.

**Respecter
l'environnement**

Avec un taux d'obésité infantile croissant, la pratique d'une activité physique devient une priorité. **15 minutes à une heure de marche par jour contribuent à préserver notre capital santé.**

**Plus de
convivialité**

Devenir responsable

Les enfants en utilisant le pédibus apprennent les significations des panneaux routiers.

Appréhender les situations dangereuses permet d'acquérir de l'autonomie face à la circulation.

Respecter l'environnement

Savez vous que les trajets les plus courts en voiture, **inférieur à 2km** sont très polluants ?

En utilisant le pédibus, vous réduisez réellement la pollution atmosphérique.

Chaque trajet en pédibus permet également de réduire le trafic autour des écoles.

Plus de convivialité

Outre l'économie financière, **les liens sociaux sont favorisés.**

Quoi de plus propice à l'échange que la marche à pied ?

Le pédibus permet aux parents de se rencontrer, de renouer avec la notion d'entraide.

Les enfants quant à eux retrouvent leurs amis, s'en font de nouveaux... En deux mots : ils communiquent !

Leur concentration est accrue, les enfants arrivent frais et dispos pour démarrer leur journée.

Pédibus pratique - Tous à pied - Bougeons autrement

Accueil

Un peu d'histoire

Le Pédibus

4 Bonnes raisons

4 honnes raisons d'utiliser les pédibus

Etre en
bonne santé

Devenir
responsable

Respecter
l'environnement

Plus de
convivialité

Pédibus pratique

La mise en place d'un pédibus dépend de l'implication des parents. Mais de nombreux partenaires peuvent les aider

Les acteurs à impliquer dans une démarche d'écomobilité scolaire

Les parents :

Acteurs indispensables à la réussite du projet. Leur implication et leur motivation sont primordiales.

Les Elus :

Partenaires très importants. Ils peuvent intervenir si le passage d'un pédibus nécessite des travaux sur les voiries.

Le milieu scolaire:

Fort relais d'information concernant l'écomobilité. Il participe à l'enseignement et à la sensibilisation sur les problématiques environnementales.

Les associations :

Permettent d'apporter un soutien technique aux porteurs du projet et fournissent du matériel comme des gilets fluo ou encore des bracelets réfléchissants.

Pour en savoir plus

Source : site web <http://www.tousapied.org/quatre-bonnes-raisons/>

RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

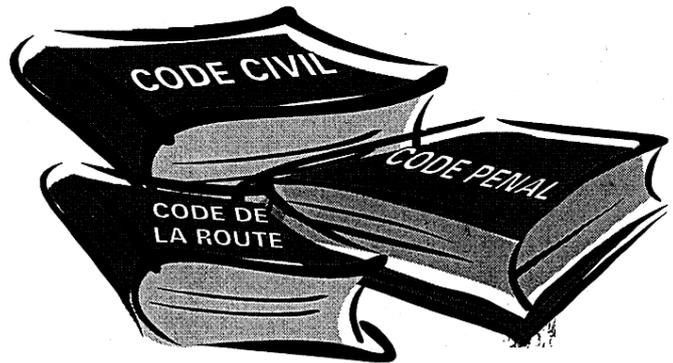
Dans le cadre d'un service de Pédibus® quelles sont les responsabilités qui incombent à chaque partie impliquée ? Les parents accompagnateurs, les communes, les organisateurs, les parents des enfants ?

RAPPEL

La responsabilité pénale permet de punir le(s) auteur(s) d'une infraction alors que la responsabilité civile permet à la victime de percevoir des dommages-intérêts pour son préjudice.

On verra, tour à tour, les responsabilités des différents acteurs impliqués dans un Pédibus® (et dans un autobus cycliste quand les règles sont différentes).

Les tableaux présentent les règles à respecter et dans le cas où elles sont enfreintes, quelles sont les responsabilités de chacun et quelle assurance peut réparer l'éventuel dommage.



→ RESPONSABILITÉ DES PERSONNES PRIVÉES

• LES PARENTS

		Exemples
Responsabilités	<p>C'est toujours la responsabilité des parents qui s'applique pour les dommages commis par leurs enfants</p> <p>(Responsabilité civile, sans faute, fondée sur la notion de gardé).</p>	<p>Un enfant bouscule et blesse un autre enfant lors du trajet : c'est la responsabilité du parent qui est mise en cause.</p> <p>L'enfant manque le Pédibus® et son parent le laisse aller seul rejoindre le convoi : tout dommage survenant relève de la responsabilité civile du parent négligent.</p>
Assurances	L'assurance scolaire et l'assurance responsabilité civile familiale	



RESPONSABILITÉ

• L'ACCOMPAGNATEUR

Les responsabilités pénal et civile des accompagnateurs ne pourront être engagées qu'en cas de faute commise au cours du trajet (et non entre le domicile et l'arrêt) et ayant entraîné un dommage grave.

Il faut par exemple prouver que l'accompagnateur a enfreint les règles du code de la route :

- Traverser sur un passage piéton sans respecter les feux (art. R 412-37 du code de la route)
- Ne pas marcher sur le trottoir (dont la règle pour les groupes est la circulation sur le bord droit dans le sens de la marche).



		Exemples
Responsabilités	La responsabilité pénale des accompagnateurs pourra être mise en cause sur le seul fondement du code pénal, en cas de défaut de surveillance si cette négligence est à l'origine d'un accident grave. Il faudra dès lors apporter la preuve que c'est bien la négligence de l'accompagnateur qui est constitutive du dommage, et non le comportement de l'automobiliste ou de l'enfant.	Du fait d'une négligence avérée, un enfant s'écarte du groupe et se fait grièvement blesser par un automobiliste sans que le conducteur du véhicule ait commis une quelconque faute.
Assurances	Si aucune structure ne s'implique, les accompagnateurs peuvent être amenés à s'assurer individuellement. <ul style="list-style-type: none"> • Pour les accompagnateurs qui subissent des dommages • Pour les accompagnateurs qui risquent de créer des dommages 	Elle peut être prise en charge par une structure publique (collectivité locale, école...) ou privée (par exemple, par le biais d'une association de parents d'élèves). <ul style="list-style-type: none"> → Assurance individuelle "accident corporel" → Assurance spécifique pour les dommages qu'ils risquent de créer.

RESPONSABILITÉ

→ RESPONSABILITÉ DES PERSONNES PUBLIQUES

• LE MAIRE

Règles à respecter :

En tant que chef de la police, le maire doit assurer la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques. Il lui appartient aussi de réglementer la circulation.

	Infractions	Exemples
La responsabilité pourra être mise en cause :	<p>Devant les tribunaux répressifs : Si la preuve est apportée qu'il a commis une infraction à l'origine de dommages corporels importants.</p>	Si la preuve est apportée que l'insuffisance de réglementation (absence de limitation de vitesse sur le parcours) constitue une négligence et que cette négligence a entraîné une atteinte à l'intégrité physique ou à la vie des enfants.
	<p>Devant le juge administratif (responsabilité administrative) : En cas de carence dans l'exercice de ses compétences de police. Or, à la lecture de la loi, on s'aperçoit qu'il détient davantage de pouvoirs (il peut réglementer la circulation de diverses manières) que d'obligations (il doit assurer la sûreté et la commodité du passage dans les rues). Ce n'est que lorsqu'il faillit à ses obligations et que cette carence est à l'origine d'un dommage que sa responsabilité administrative pourra être mise en cause.</p>	Si le manque d'éclairage ne permet pas de garantir la sécurité des déplacements sur une voie et que cette carence est à l'origine d'un accident impliquant un automobiliste et le groupe d'enfants traversant la chaussée.



→ MÉTHODE → MÉTHODE → MÉTHODE

• LA COMMUNE OU L'EPCI

La commune, qui a hérité en 1982 des compétences de l'Etat dans le domaine de l'enseignement du 1er degré et des questions relatives à l'urbanisme, mais aussi les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) tels que les communautés urbaines ou les communautés d'agglomération sont compétents en matière d'aménagement et de transports urbains.

La responsabilité de l'administration locale ne peut être engagée que si la faute est à l'origine d'un dommage corporel.

		Exemples
Règles à respecter	La commune, ou l'EPCI, est responsable de l'état de la voirie. Elle peut voir sa responsabilité administrative engagée pour défaut d'entretien normal de la voirie, ce qui comprend le défaut d'aménagement normal.	Si le défaut d'entretien de la voirie (nids de poule...) provoque la chute d'un enfant lors du trajet à pied ou à vélo, ou si l'absence d'aménagement (signalisation, dos d'ânes...) est considérée comme "anormale" par le juge.
Dans le cas de la participation de la commune sans service public	Le régime auquel est soumis l'initiative n'étant pas dérogatoire au droit commun, la collectivité n'assume pas d'autre responsabilité que celle qui pourra être mise en oeuvre en cas de défaut d'entretien normal de la voirie.	
Dans le cas de la mise en place d'un service public	Un service public est constitué dès lors que trois éléments sont réunis : c'est une activité d'intérêt général, assumée par une personne publique (en régie ou par le biais de la délégation de service public) et soumise à un régime particulier prévu dans un cahier des charges.	
Responsabilité pénale	Les cas de responsabilité pénale se limiteront aux cas très particuliers où l'administration faillit à ses obligations de service public et que ses carences sont considérées comme une négligence ou une mise en danger des enfants ayant entraîné des dommages corporels graves.	
Responsabilité civile	Si un dommage survient du fait d'un retard ou d'un défaut de surveillance, la responsabilité administrative de la commune ou de l'EPCI pourra être mise en cause pour faute de service. L'administration peut toujours exercer une action récursoire contre l'agent fautif (défaut de surveillance...), mais il faut nécessairement que ce soit un agent public. Dans le cas où la commune exerce un service public, il est préférable qu'elle n'ait pas recours à des bénévoles.	

POUR EN SAVOIR PLUS :

Point juridique Ademe :

Responsabilités Accompagnement d'enfants domicile-école » par Mme Delphine Chatet-Camain, Targeting.
Disponible au Grand Lyon.

Ademe :

Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie
www.ademe.fr

A Lyon

10, rue des Émeraudes 69006 Lyon
Tel : 04 72 83 46 00

A Paris

27, rue Louis Vicat 75015 Paris
Tel : 01 47 65 20 00

Source : Site web www.grandlyon.com

enfants

70 % des élèves vont à l'école en voiture. Mais pour la sécurité et la santé... rien de tel que la marche ! Un réflexe devenu si peu naturel que les villes encouragent les départs groupés.

Une idée toute simple qui commence à faire son chemin...



Marchons, marchons... pour aller à l'école

Le jour se lève à peine, les enfants, encore endormis, attendent à l'intersection de deux rues. Le père de Baptiste, élève de CE2, a lancé le départ du Pédibus qui doit arriver à l'école élémentaire Victor-Hugo à 8 h 25. Le Pédibus, c'est une nouvelle façon de se rendre en classe, à pied, en groupe, le long d'un circuit défini, et encadré par des parents volontaires. La petite troupe se met en marche, les deux accompagnateurs ont enfilé leur gilet jaune fluo, et sur tous les cartables brille une boucle phosphorescente qui les rend visibles par les automobilistes. Depuis deux ans, les habitants de Tremblay-en-France (Seine-Saint-Denis) voient défiler ce joyeux convoi matinal. En rejoignant ce Pédibus, petits et adultes luttent contre un fléau ordinaire : celui de la dépose minute en voiture.

De nouvelles habitudes

Chaque matin, des écoliers s'extirpent précipitamment du véhicule familial avec leur cartable sur le dos. Leur parent, stressé parce que mal garé, n'arrête même pas le moteur et redémarre aussitôt. Cette habitude encombre les abords des établissements scolaires, entraîne des stationnements sauvages, et, bien plus

grave, accroît le nombre d'accidents dont sont victimes les enfants. En 2001, ils étaient la cause du quart des décès des 5-14 ans et de la moitié des 15-19 ans. Les accidents plus fréquents surviennent quand les jeunes traversent la rue devant l'école ! Mais « plus il y a de voitures, plus les parents ont peur de voir partir les enfants à pied », regrette-t-on à l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), qui estime à 70 % le taux d'élèves du cycle primaire qui se rendent chaque jour en cours en voiture. Or le trajet moyen n'excède pas 1 kilomètre en milieu urbain. Ce qui équivaut à seize minutes de marche pour un petit. Précisément la dose, d'exercice journalier recommandée pour éviter un surpoids ! A Tremblay-en-France, c'est la mairie qui a lancé l'initiative et donné le coup de main indispensable, fourni l'assurance, les gilets phosphorescents et défini les lignes du Pédibus. Dans l'avenue de la Poste et jusqu'à l'école, les points de rencontre sont même signalisés par des panneaux.

Une démarche solidaire

Voilà justement Karima avec ses enfants. Elle met son petit dernier dans les bras d'un papa qui assure le « convoi » vers la mater-

nelle et rejoint le groupe des grands avec son aînée, Alison. « On ne peut pas être partout à la fois, alors on s'organise pour se répartir les trajets, on est solidaires. » Tout en cheminant, le Pédibus s'allonge régulièrement. A chaque feu, les adultes accompagnateurs écartent les bras pour encadrer les gamins. « Ici, il faut être vigilant. C'est un quartier avec beaucoup de carrefours et les priorités sont souvent mal respectées », explique un père. Ce « transport alternatif » pour l'école séduit surtout les villes moyennes. Elles seraient environ trois cents en France à privilégier les déplacements non polluants. La marche est moins adaptée aux zones très rurales, faute d'aménagements particuliers. Pour parcourir de plus grandes distances, des communes ont opté pour des Vélobus, même principe de déplacement groupé, mais à vélo cette fois, comme à Mouans-Sartoux, dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Un vrai apprentissage

L'intérêt de cette pratique est aussi pédagogique. A force d'être trébuchés en voiture, les gamins ne connaissent pas leur quartier et ne savent plus traverser une rue. Marcher vers l'école leur apprend à être autonomes et à s'approprier l'espace. Selon Gilles Pérole, conseiller pédagogique à l'Education nationale, ce quart d'heure de marche matinale rend aussi les élèves plus attentifs en classe. A Tremblay-en-France, les parents s'accordent en tout cas à trouver le système très convivial : « Avant, on les larguait en vitesse devant l'école. Là, on se donne le temps de se réveiller et de partager un bon moment ensemble. » Alors, Pédibus ou non, n'est-il pas temps de s'inspirer de cette belle initiative ?



Les "pistes indiennes", c'est quoi ?



La commune de Rueil-Malmaison, dans les Hauts-de-Seine, a pris l'initiative d'aménager une vingtaine de kilomètres de « pistes indiennes » : des voies qui sont balisées par des flèches peintes au sol et des totems à hauteur d'enfant, le long des rues principales qui desservent les établissements scolaires.

Source : « FEMINA Sud-Ouest Dimanche » n°158 10 avril 2005

CORALIE GARANDEAU

GRILLE D'ÉVALUATION

	CAPACITÉS	CRITÈRES	INDICATEURS DE RÉUSSITE	BARÈME
Première partie	analyser une situation de communication	précision	toutes les composantes de la situation sont identifiées et précisées l'analyse des données est faite en profondeur	2
	concevoir une démarche de communication	pertinence clarté organisation imagination	la démarche intègre nettement les résultats de l'analyse - le choix des moyens et support(s) est justifié. les idées - forces sont mises en évidence. les différentes phases sont décrites ; elles sont cohérentes et dynamiques les propositions sont riches et créatives.	5
NOTE D'INTENTION	concevoir un produit de communication	précision et exhaustivité pertinence technicité lisibilité créativité efficacité	tous les aspects sont décrits et expliqués le message est adapté et les choix sont justifiés les codes, règles, techniques spécifiques au support sont respectés la note d'intention a une bonne qualité d'évocation le produit est suffisamment élaborée et imaginé le produit est susceptible d'avoir de l'impact.	8
Troisième partie	réaliser un élément significatif de l'élaboration du produit	pertinence savoir-faire présentation	il n'y a pas d'erreur importante de conception les techniques propres au support sont utilisées la présentation est soignée et a une bonne valeur d'exemple	5